

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 13

*Objet : Convention
MAD service ALAE
ALSH avec CCCPPL*

Date de convocation :

26 novembre 2020

Date d'affichage :

26 novembre 2020

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

19

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt
Le 3 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA
Excusée : Mme Flavie TAVERA

Secrétaire de Séance : Mme Pauline SEILHAN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence :

- Mise en place d'une politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre de conventions signées avec l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, ou d'autres organismes (projet éducatif local, contrat enfance jeune)
 - 1 – Création et gestion de structures d'accueil à la petite enfance (crèche, relais d'assistantes maternelles)
 - 2 – création, coordination et gestion des Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) et des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le temps non scolaire.

a été transférée à la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2010.

Monsieur le Maire rappelle également les différentes conventions passées entre la Commune et la communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer une nouvelle convention avec la Communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisains pour la mise à disposition d'une partie de ses services et de ses bâtiments pour l'exercice de la compétence citée ci-dessus.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de mises à dispositions de services pour exercer les ALAE/ALSH.

AUTORISE Mme PATERNE Véronique, Adjointe au Maire à signer cette convention.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL